



Peut-on cumuler un CDI + interim

Par **inconnu997**, le **15/04/2016** à **15:59**

Bonjour

Je souhaiterais me renseigner sur un sujet qui me travail depuis quelques temps. Je raconte mon histoire en quelques mots.

Je travail dans la même entreprise depuis décembre 2012, j'ai commencé en tant qu'intérimaire. J'avais plusieurs périodes de travail (remplacement congés et arrêts maladie). Un employé a pris sa retraite, suite à son départ, j'ai obtenu un CDI (depuis bientôt 2 ans).

Mais voilà, c'est un temps partiel voir même tiers temps (55h par mois). Et d'après la convention, j'ai un quota à ne pas dépasser en heures complémentaire et supplémentaire (environ 2 jours par mois).

Et donc, depuis mon CDI, j'ai une impression de travailler moins et je vois passer des intérimaires qui régulièrement font plus d'heures que moi. Chose que je ne trouve pas normal, j'estime qu'en tant qu'employé de l'entreprise, je suis sensé être prioritaire.

Ma question : peut-ont faire des contrats d'intérim dans la même entreprise où j'ai un CDI ?

Merci beaucoup de m'avoir lu

Par **P.M.**, le **16/04/2016** à **00:28**

Bonjour,

Vous pourriez déjà demander à l'employeur qu'il vous fasse passer à 24 h de travail par semaine et s'il refuse, il faudrait qu'il motive la raison...